

Recensement de la population 2026



Le Clédérois
Keleier Kleder

A partir du 15 janvier, Cléder réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de : Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. Identifier les besoins notamment en terme

d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Un agent recenseur, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Les agents recenseurs recrutés par la commune :

André CORRE, Josiane ANDRÉ, Françoise MICHEL, Michel BELLEC, Nicole LAURENT, Jean Luc SIMON, Pascal MIC, Jean Michel BRIS et Marie-Claude EDERN

Merci de réserver un bon accueil aux agents et de garder les animaux à l'attache pour leur sécurité...

Etat Civil



Bienvenue aux nouveaux petits Clédérois :

Eva STAN, née le 8 décembre 2025

Ils se sont dit «oui» :

Jean, Thomas HUITLEC & Oana KERFOURN, le 6 décembre

Une pensée pour :

Joseph CARDINAL, décédé le 2 décembre

Jean JAOUEN, décédé le 13 décembre

Gérard PORC'HEL, décédé le 10 décembre

Paul GUILLERM, décédé le 13 décembre

Joseph SARRAT, décédé le 19 décembre

Jeanine QUIOC/CORRE, décédée le 23 décembre

Marie, Josèphe LE ROUX/TANGUY, décédée le 2 janvier

Chères Clédéroises et chers clédérois,

Nous arrivons dans quelques semaines à la fin de la mandature 2020-2026, avec en ligne de mire les élections qui se dérouleront les 15 et 22 mars prochain.

La cérémonie des vœux qui se tient ce vendredi 9 janvier sera l'occasion de relater en détail les actions municipales de l'année. Toutefois, je tiens à informer que les travaux principaux programmés pour 2025 sont achevés comme vous avez probablement pu le constater :

- Le Centre Nautique des Amiets donne une belle image moderne et dynamique de notre littoral.
- L'espace Glenmor a conservé son cachet après la rénovation de la toiture, les travaux de conservation et d'isolation.
- La tribune du stade Yves Berthevas est désormais étanche et s'est refait une beauté.
- Le rond-point de Kérider réhabilité présente une belle entrée ouest de la commune.
- Le local Snm rénové et agrandi relève l'esthétique du port de Poulnou

Espérant que vous avez passé de joyeuses fêtes de fin d'année, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2026. Qu'elle vous apporte à toutes et tous bonheur et santé.

Bloavez mad

Jean Noël, Votre maire

MÉMENTO

Mairie : 02 98 69 40 09 (ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - fermeture à 16h30 le vendredi - samedi matin de 9h00 à 12h00)
mairie@ville-cléder.fr

Maison des Associations : 02 98 69 32 95

Bibliothèque : 02 98 19 57 66 (ouverte le mardi et jeudi: 16h30-19h00, Mercredi: 10h-12h et 14h-17h, le Vendredi/samedi: 10h-12h)

Vacances scolaires : du mardi au samedi 10h-12h et le mercredi 14h-17h

Haut Léon Communauté : 02 98 69 10 44

Maison France Services : 02 98 69 44 54

Office du tourisme : 02 98 69 43 01

Service Environnement : 0 800 220 574

Déchetterie de Kergoal : 02 98 19 54 67 (ouverte le lundi de 13h30 à 17h45 et du mardi au samedi, de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h15)

Assistante sociale : 02 98 68 11 46

C.L.I.C : 02 98 63 00 19

Secours catholique : 06 38 64 63 26

ALDS (aide et soin à domicile) : 02 98 69 49 60
contact@alds.una29.fr

EHPAD Mestiuall : 02 98 69 45 08

Centre médical : 02 98 69 01 02

Urgence : appeler le 15

Gendarmerie : appeler le 17

Pompiers : appeler le 18

Violence Femmes Info : appeler le 3919

Infirmières :

- Cabinet TREMELET : 06.80.26.37.97

- Cabinet INIZAN, GRALL, CAROFF : 02.98.69.45.09

- Cabinet GUILLOU-MILIN : 06.95.64.53.65

- Cabinet CREACH, KERBRAT : 06.33.85.69.97

Kinésithérapeutes :

- Cabinet MENEZ : 02 98 19 57 71

- Cabinet LE ROY : 02 98 69 41 24

- Cabinet TREMELET : 02 98 69 49 92

Cabinet pédicurie ROUDAUT/CONSEIL : 02 98 69 33 82

PERMANENCE DES ÉLUS

(sur rendez-vous au 02 98 69 40 09)

Finances-Economie :

Roger GUILLOU, le mardi matin

Affaire Sociales-Solidarité :

Nadine PLUCHON, le vendredi matin

Travaux-Sécurité :

Eric LE DUFF

Enfance-Jeunesse : Marlène ILHEU,
le jeudi de 15h à 17h

Environnement-Mer-tourisme:

Grégory HELLIO, le samedi matin

Vie Locale : Rachel BOUTOILLER, le
vendredi de 14h à 16h ou le samedi matin

Sports : Olivier LE BIHAN, le samedi matin

PLUI-H : PARTICIPEZ A L'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroule du 6 janvier au 4 février 2026 sur le territoire de Haut-Léon Communauté concernant l'élaboration du PLUi-h.

Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est une procédure réglementaire qui permet d'assurer la transparence et la concertation autour des projets d'aménagement du territoire.

Elle vise à informer les habitants, à recueillir leurs observations et à permettre au public de s'exprimer sur les évolutions envisagées avant leur approbation définitive.

Elaboration du PLUi-h

Cette enquête publique porte sur l'élaboration du PLUi-h, document qui encadrera l'urbanisme dans toutes les communes de Haut-Léon Communauté.

Le PLUi-h est un document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire pour les 15 années à venir. Il définit les objectifs et les orientations d'un territoire en matière de sobriété foncière, de logement, de développement économique, d'implantation commerciale, de mobilité, de protection de la biodiversité, de transition énergétique, de qualité urbaine et de valorisation des paysages, de gestion des risques et de préservation des ressources naturelles. Le PLUi comprend un volet 'programme local de l'habitat'.

30 jours pour s'exprimer

L'enquête publique se déroule du mardi 6 janvier au mercredi 4 février 2026 (inclus). Les modalités de son organisation sont fixées par un arrêté du Président de Haut-Léon Communauté en date du 2 décembre 2025. Un avis est également affiché dans les mairies et en différents points du territoire.

L'enquête publique est menée par une commission composée de trois membres désignés par le tribunal administratif. Sa mission : rendre un avis sur le projet, à l'aune des avis formulés (personnes publiques, communes, autorité environnementale) et des contributions déposées. Pour consulter le dossier d'enquête publique, les lieux et dates de permanences de la commission d'enquête, rendez-vous sur le site de Haut-Léon Communauté : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Haut Léon Communauté

Et la suite ?

Au vu des résultats de l'enquête publique, la Communauté de communes décidera de la suite de la procédure d'élaboration du PLUi, et notamment de l'opportunité de faire évoluer ou non le projet. Le Président de Haut-Léon Communauté présentera le bilan des avis émis par les personnes publiques associées, par la MRAE et les observations du public émises durant l'enquête publique devant le Conseil Communautaire, qui validera les amendements proposés au dossier avant de l'approuver. L'approbation du PLUi-h sera votée par délibérations du Conseil Communautaire.

Des permanences auront lieu à la Mairie de Cléder

Vendredi 16 janvier de 14h00 à 17h00

Mardi 27 janvier de 14h00 à 17h00.



Bulletin mensuel de la ville de Cléder
Directeur de publication : Jean-Noël EDERN, Maire
Réalisation : Mairie de Cléder - 950 exemplaires
Intramuros : Cléder
Page facebook : Mairie de Cléder

Inscriptions sur la liste électorale

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.

De nombreuses personnes ne sont pas inscrites ou le sont encore dans une ancienne commune. **Date limite d'inscription sur la**

liste électorale : 6 février 2026 en mairie et le 4 février en ligne. La gestion des listes électorales est assurée par la commune.

N'hésitez pas à venir en mairie ou à contacter le 02 98 69 36 20 : le service élections est à votre disposition pour vous accompagner ou vous aider dans vos démarches.

Après-midi «Jeux de Société»

Dimanche 1er février, partir de 14h00, après-midi jeux de société à la salle Kan ar Mor. Ouvert à tous, petits et grands. Vous pouvez apporter vos jeux et profiter de ceux mis à disposition. Crêpes et boissons offertes.

L'équilibre alimentaire et le plaisir de manger

Le savez-vous ? Français, nous sommes Champions du monde... Du temps passé à table : plus de 2 heures . Cet art de vivre et ce mode de vie structurent notre quotidien. Outre ces composantes culturelles et sociales, l'alimentation fait aussi l'objet de nombreuses discussions et parfois de polémiques.

Accentués par le bruit médiatique et les discours excessifs et/ou contradictoires qui en ressortent, les messages de prévention santé associés à l'équilibre alimentaire finissent par perdre de leur sens. Finalement qu'est-il conseillé de manger au quotidien ? Comment construire un bon équilibre pour entretenir son capital santé, tout en conservant l'indispensable composante « plaisir » ? Comment adapter la composition de ses repas en fonction de ses habitudes et de son budget ?

Afin de répondre à toutes ces questions, le CCAS de Cléder, en partenariat avec l'association Brain Up, vous propose de participer au programme « L'équilibre alimentaire et le plaisir de manger », qui débute par **une conférence le mardi 10 février de 10h à 12h, à l'Espace Kan Ar Mor.**

A l'issue de cette dernière, vous pourrez vous inscrire à un atelier de 6 séances thématiques, qui sera l'occasion de discuter avec une diététicienne diplômée et de partager vos expériences sur le sujet.

Ce parcours est gratuit et ouvert à toutes les personnes âgées de 60 ans et plus.

Inscription à la conférence uniquement et renseignements sur le site pourbienvieillirbretagne.fr/agenda ou en contactant le CCAS de Cléder - 02 98 69 36 20.

Ateliers (15 places disponibles) : mardis 3, 10, 17, 24, 31 mars et 7 avril, de 10h à 12h. Salle Amzer Zo, 1B Place Charles de Gaulle - Cléder.

Ce programme est financé grâce au soutien de Pour Bien Vieillir Bretagne et de la Commission des financeurs du Finistère.

Paroisse : horaires des messes

Dimanche 18 janvier messe à 9h30 à Cléder.

Dimanche 1er février messe à 9h30 à Cléder

Dimanche 8 février messe à 9h30 à Tréflaouéan

Dimanche 15 février messe à 9h30 à Cléder.

La malle aux vêtements : boutique solidaire

Grande braderie : la Malle aux vêtements organise sa braderie d'hiver du 14 janvier au 7 février : vêtements et accessoires de seconde main pour adultes, ados et enfants. Pour tout public. Horaires d'ouverture : mercredi et jeudi de 15 h à 18 h ; vendredi et samedi de 10 h à 12 h 30. 3 Place Charles-de-Gaulle à Cléder. Jusqu'au 1er mars, nous ne pouvons plus accepter les dons de vêtements. Contact : 06 38 64 63 26

ECUM Cléder

L'ECUM CLEDER est heureux de vous inviter à son interclubs qui aura lieu le Dimanche 11 janvier 2026 à 09h30 au départ de la salle ESPACE 2000 de Cléder. Au programme deux courses de 10.5 km et 15.5 km sur route et chemins accessibles " Entre Terre et Mer " ainsi qu'une marche de 10 km avec un ravitaillement commun au camping de Poulennou. De

retour à la salle ESPACE 2000 vous serez accueillis avec le traditionnel ravitaillement soupe, café, thé... un apéritif sera servi à tous les participants. L'interclubs est gratuit et sans certificat médical et bien entendu ouvert à tous, alors n'hésitez pas à inviter votre entourage à venir courir et marcher ce Dimanche 11 Janvier 2026 à Cléder.

UNC Cléder

La deuxième permanence pour le règlement de la cotisation de l'UNC se tiendra à la maison des associations **le 18 janvier de 10h00 à 12h00.** A cette occasion nous

sollicitons toute personne intéressée par le Devoir de Mémoire (participation aux cérémonies patriotique...) à nous rejoindre au sein de l'association.

L'UNC Cléder organise une galette des rois à laquelle sont conviés ses adhérents et accompagnants. Elle se déroulera le samedi 24 janvier 2026 à partir de 16H00 à la Maison des Associations. Une participation vous sera demandée. Merci de vous inscrire avant le 17 janvier au secrétariat (06.48.05.99.10 / 06.17.90.50.98)

Loisirs Seniors Clédérois

Poursuite des 11 activités de l'association proposées aux résident(e)s de Cléder et des communes environnantes : Danses bretonnes, Marche, Belote, Echecs, Tricot-Crochet, Rami, Taï Chi, Scrabble, Dominos, Triominos, Tarot, (Pour les voyages, l'année 2027 est en préparation).

LOISIRS SENIORS CLEDEROIS		
BELOTE	: Lundi	14 h
DANSE BRETONNE	: Mercredi	16 h
DOMINOS	: Mardi et Jeudi	14 h
ECHECS	: Mardi	14 h
MARCHE	: Lundi et Mercredi	13 h 30
RAMI	: Lundi	14 h
SCRABBLE	: Mardi	14 h
TAROT	: Jeudi	14 h
TAI CHI	: Lundi et Jeudi	10h 30 à 11 h 45
TRICOT ET CROCHET	: Lundi	14 h
TRIOMINOS	: Jeudi	14 h
ESPACE KAN AR MOR		
TEL: 06 61 25 48 25 / 06 64 38 56 59		
Mail: lecler@neherorange.fr		
ADHESION 19 €		Activités gratuites

Randonnée de 17km à Logonna Daoulas

L'association Loisirs Seniors Clédérois propose une randonnée de 17 km le vendredi 16 janvier 2026 dans les environs de Logonna Daoulas, sous forme de deux boucles, restauration rapide à midi. Gratuit pour les deux premières sorties, ensuite 19 € pour l'ensemble de l'année. Pour tout renseignement, Tél : 06 61 25 68 25 ou mail : jackie.le-her@orange.fr

CLEDER

COURSE & MARCHÉ

DIMANCHE 11 JANVIER 2026
DÉPART DE L'ESPACE 2000

COURSE A PIED
10 KM - DÉPART 9H30
16 KM - DÉPART 9H30

MARCHE
10 KM - DÉPART 9H35

INTERCLUBS
OUVERT A TOUS & GRATUIT

ECUM
JOGGING CLUB
CLEDER

Et si être retraité c'était oser autre chose que des recettes de grand-mères ?

ATELIER NUTRITION

Conférence 10 février 2026 • de 10h à 12h
Suivie d'un atelier de 6 séances, tous les mardis :
3, 10, 17, 24 et 31 mars / 7 avril 2026 • de 10h à 12h
à Cléder (Place Charles de Gaulle) • à Cléder

Inscription à la conférence uniquement et renseignements
sur le site poubienvieillirbretagne.fr/agenda ou en
contactant le CCAS de Cléder - 02 98 69 36 20.

Gratuit

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
Institut pour comprendre
la population
En partenariat avec votre commune

Recensement de la population 2026

Vos réponses aujourd'hui
construisent la vie locale
de demain.

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 15 janvier.
Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.

LES DONNÉES RECUEILLIES LORS DU RECENSEMENT SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES.

Haut-Léon Communauté

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE PLUI-H DE HAUT-LEON COMMUNAUTE ET A L'ABROGATION DE TROIS CARTES COMMUNALES

Du 6 janvier 2026 au 4 février 2026

Objets, dates et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête
Par arrêté 2025/PAT/04 du 02/12/2025, le Président de Haut-Léon Communauté a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) et l'abrogation de trois cartes communales. L'élaboration du PLUI-H a pour objectif d'établir un document d'urbanisme commun aux 14 communes du Haut-Léon, bâti autour d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, et décliné en différents documents réglementaires permettant sa mise en œuvre : règlement écrit et graphique, Orientations d'Aménagement et de Programmation, Projet d'Orientations et d'Actions. L'abrogation des 3 cartes communales de Mespaul, Tréflaouénan et Lanhoularnau est rendue nécessaire afin que le PLUI-H devienne le document d'urbanisme opposable. Le projet de PLUI-H a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a été soumise à l'autorité environnementale (MRAE). L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique. L'enquête publique unique, dont le dossier sera situé à Haut-Léon Communauté, se déroulera du 6 janvier 2026 à 9h00 au 4 février 2026 à 17h00, soit une durée de 30 jours consécutifs. L'autorité responsable du projet est Haut-Léon Communauté. Des informations peuvent être demandées auprès du service Aménagement du territoire par téléphone au 02.98.69.36.20 ou par courriel à l'adresse suivante : pluih@hlc.bzh. L'intégralité du dossier d'enquête publique unique, comprenant notamment les objets de l'enquête publique, les pièces des dossiers, les pièces administratives, l'évaluation environnementale et son résumé non technique, sera accessible pendant toute la durée de l'enquête au siège de Haut-Léon Communauté en versions papier et numérique (poste informatique en libre-service), dans les mairies de Roscoff, Ile de Batz, Cléder et Plouescat, au format papier, aux jours et horaires indiqués ci-dessous, sur le site internet de Haut-Léon Communauté : <https://www.hautleoncommunaute.bzh/urbanisme-habitat> ainsi que sur le registre dématérialisé : <https://www.registredemat.fr/pluih-hlc>.

Commission d'enquête
Le Tribunal Administratif de Rennes a désigné, par décision du 3 novembre 2025, une commission d'enquête composée de M. Jean-Baptiste Gailliègue (Président) et de M. Claude Bail et M. Jérôme Vassal (membres).

Lieux d'enquête et permanences de la commission d'enquête

Lieux	Mise à disposition du public du dossier aux jours et horaires suivants	Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête
Siège de Haut-Léon Communauté 29 rue des Carmes 29250 Saint-Pol de Léon	- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00	Mardi 6 janvier 2026 : 9h00-12h00 Lundi 12 janvier 2026 : 14h00-17h00 Vendredi 23 janvier 2026 : 14h00-17h00 Mercredi 4 février 2026 : 14h00-17h00
Mairie de Roscoff 6 rue Louis Pasteur 29680 Roscoff	- Les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - Le jeudi de 8h30 à 12h00	Vendredi 9 janvier 2026 : 14h00-17h00 Mercredi 23 janvier 2026 : 9h00-12h00 Lundi 2 février 2026 : 14h00-17h00
Mairie de l'Île de Batz Porz Kernoc, 29 253 Ile de Batz	- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00	Jeudi 29 janvier 2026 : 10h00-12h00 et 14h00-16h00
Mairie de Cléder 1 place Charles de Gaulle 29 233 Cléder	- Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 - Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Le samedi de 9h00 à 12h00	Mercredi 7 janvier 2026 : 9h00-12h00 Lundi 16 janvier 2026 : 14h00-17h00 Mardi 27 janvier 2026 : 14h00-17h00
Mairie de Plouescat 6 rue de la Mairie 29 430 Plouescat	- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - Le samedi des semaines paires de 9h00 à 12h00	Samedi 10 janvier 2026 : 9h00-12h00 Mardi 20 janvier 2026 : 14h00-17h00 Vendredi 30 janvier 2026 : 14h00-17h00

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :
• soit en les formulant directement auprès de la commission d'enquête au cours des permanences mentionnées ci-dessus ;
• soit en les signant sur l'un des cinq registres d'enquête publique cotés et paraphés par la commission d'enquête et déposés au siège de Haut-Léon Communauté et dans les mairies de Roscoff, Ile de Batz, Cléder et Plouescat, lors ou en dehors des permanences de la commission d'enquête, aux jours et horaires indiqués ci-dessus ;
• soit en les adressant par courriel à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête PLUI-H, Haut-Léon Communauté, 29 rue des Carmes, 29250 Saint-Pol de Léon ;
• soit en les adressant par courriel à l'adresse suivante : pluih-hlc@registredemat.fr ;
• soit en les signant sur le registre dématérialisé tenu à la disposition du public sur le site internet : <https://www.registredemat.fr/pluih-hlc>.
Pour être prises en compte par la commission d'enquête, les observations et propositions devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit du 6 janvier 2026 à 9h00 au 4 février 2026 à 17h00 (dernier délai – clôture de l'enquête). Les observations et propositions formulées par écrit seront jointes aux registres papier du siège de l'enquête publique et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais. Les observations reçues par voie électronique seront accessibles sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pluih-hlc>. Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, auprès de Haut-Léon Communauté pendant la durée de l'enquête.

Clôture de l'enquête publique unique, rapports et conclusions de la commission d'enquête
A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos le 4 février 2026 à 17h00 et signés par le Président de la commission d'enquête, qui transmettra aux Présidents de Haut-Léon Communauté et du Tribunal Administratif de Rennes, le dossier de l'enquête avec ses rapports et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de Haut-Léon Communauté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de Haut-Léon Communauté et en préfecture, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la communauté de communes. A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUI-H sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des avis des communes, des personnes publiques associées et partenaires associés, des observations du public, ainsi que du rapport et de l'avis de la commission d'enquête. Le Conseil Communautaire pourra approuver le PLUI-H et l'abrogation des 3 cartes communales par délibération du Conseil communautaire. Les documents ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de ces approbations seront faites dans la presse.

Après-midi "Jeux de société"

DIMANCHE 1ER FÉVRIER
De 14h à 18h

**SALLE
KAN AR MOR**

GRATUIT - OUVERT À TOUS
RENSEIGNEMENTS AU 02 98 69 36 20

Apportez vos jeux si vous le souhaitez !

Goûter offert (crêpes & boissons chaudes)
Organisé par le CCAS de Cléder

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663/02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**